

Huit ans, né et demeurant à Cier-de-Rivière, célibataire, fils de Cassire Berhard et de Defor Marie femme décédée. Est décédé le jour d'hier huit mai, à six heures du soir dans sa maison d'habitation sis à Cier-de-Rivière.

Après Nous être assuré du décès nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec Nous après lecture faite.

Signatures: Defor, Berhard, Cazaux

N° 14

Naissance de Sancho Marie Youso.

Décédé à Toulouse le 25 août 1951

République Française. Au nom du peuple Français. L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et le 1^{er} juin à quatre heures du soir.

Car devant Nous Cazaux Osmier, maire officier de l'état civil de la commune de Cier-de-Rivière, arrondissement de St-Gaudens, Haute-Garonne, a comparu: Le sieur Sancho Joseph, domestique, âgé de vingt-six ans, demeurant à Cier-de-Rivière lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né à Cier-de-Rivière ce jour d'hui à quatre heures du matin de lui déclarant et de Blanchard Baptistine, cultivatrice, âgée de vingt-trois ans demeurant à Cier-de-Rivière, mariés, auquel enfant on a donné le prénom de Marie Louise.

Présents: Le sieur Ousfourcat Berhard, cultivateur, âgé de trente-huit ans et Meurt Roman, instituteur, âgé de quarant ans, domiciliés à Cier-de-Rivière, lesquels ainsi que le père ont signé avec Nous le présent acte après lecture faite.

Signatures: Sancho, Ousfourcat, Meurt, Cazaux

République Française. Au nom du peuple Français. L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et le dix-neuf juillet à six heures du matin.

Car devant Nous Cazaux Osmier, maire officier de l'état civil de la commune de Cier-de-Rivière, arrondissement de St-Gaudens, Haute-Garonne, ont comparu: Le sieur Ousfourcat Berhard, cultivateur, âgé de trente-huit ans et Meurt Roman, instituteur, âgé de quarant ans, domiciliés à Cier-de-Rivière, lesquels ont déclaré que leur voisin, le nommé Michel Berhard, Honoré français, âgé de trois mois, neuf jours, né et demeurant à Cier-de-Rivière sans profession, fils de Baptiste, cultivateur, âgé de trente-cinq ans et de Liza Marnes, ménagère âgée de vingt-six ans, demeurant tous les deux à Cier-de-Rivière vivants.

Est décédé le jour d'hier, dix-huit juillet à cinq heures du matin dans la maison de ses parents sis à Cier-de-Rivière.

Après Nous être assuré du décès Nous en avons dressé le présent acte que les témoins ont signé avec Nous après lecture faite.

Signatures: Defor, Ousfourcat, Cazaux

N° 15

Décès de Michel Berhard, Honoré français

N° 16

Mariage

Sancho

et

Tallarès

Espagnols

République Française. Au nom du peuple Français. L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et le vingt-cinq juillet à neuf heures du soir.

Car devant Nous Jacob Justin, adjoint délégué, officier de l'état civil de la commune de Cier-de-Rivière, arrondissement de St-Gaudens, Haute-Garonne ont comparu: Le sieur Sancho Narcisse, né à Laspaules, province de Huesca, (Espagne) le vingt-huit octobre mil huit cent quarante-six ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qui il nous a remis, terrassier, espagnol, demeurant à St-Gaudens, fils majeur de Raymond Sancho décédé à Laspaules le treize mars mil huit cent quatre-vingt-quinze et de Rite Coronas, décédé aussi à Laspaules le huit janvier mil huit cent soixante-sept, veuf de Caba Dolores Yconos décédé à Vilaller, province de Terida, le premier janvier mil huit cent quatre-vingt-douze ainsi qu'en fait foi les trois actes de décès qui nous a remis précédant, comme personne libre, de son propre consentement.

Le dame Tallarès Marie, née à Callerd province de Huesca (Espagne) le trois mai mil huit cent quarante-six ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qui elle nous a remis espagnole, journalière, demeurant à Cier-de-Rivière, fille majeure de Tallarès Raymond, âgé de soixante-dix ans, cultivateur, demeurant à Callerd (Espagne) vivant, et de Arcas, Commanuelle, décédé à Callerd (Espagne) le douze janvier mil huit cent quatre-vingt-seize ainsi qu'il résulte de l'acte de décès qui nous a remis, veuve de Tallarès Raphaël, décédé à Aulet, province de Huesca (Espagne) le dix mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, ainsi qu'en fait foi l'acte de décès que nous avons sous les yeux et qui nous a remis précédant avec le consentement de son père, acte qui nous a été remis et qui a été déposé devant le Juge Municipal de Carborers (Espagne) le dix mars de la présente année.

Lesquels après avoir déclaré sur notre interpellation qu'il n'existe pas de contrat de mariage nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites en cette commune et dans la ville de St-Gaudens, ainsi qu'il résulte du certificat des publications en forme qui nous a remis, les dimanches dix-huit et vingt-cinq juillet courant sans qu'il soit intervenu aucune opposition.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées ainsi que du Chap. 6 du code civil, titre 5 du mariage, faisons droit à la requête des comparants nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux. D'après leurs réponses séparées et affirmatives Nous avons prononcé au nom de la Loi que les dits sieur Sancho Narcisse et Tallarès Marie sont unis par le mariage. Dont acte a été fait et fait et publié publiquement dans l'une des salles de la maison commune les portes ouvertes en présence de Yannouze Hilarion, menuisier, âgé de trente ans, de Cazaux Baptiste, sabotier, âgé de vingt-cinq ans, de Eugène Berhard, âgé de vingt-trois ans et de Meurt Roman, instituteur, âgé de quarante ans, demeurant tous les quatre à Cier-de-Rivière et non parents des époux, témoins majeurs, lesquels ainsi que l'époux ont signé avec Nous. L'épouse ayant dit ne savoir.

Signatures: Sancho, Tallarès, Yannouze, Cazaux, Eugène, Meurt

Signatures: Sancho, Tallarès, Yannouze, Cazaux, Eugène, Meurt

Signatures: Sancho, Tallarès, Yannouze, Cazaux, Eugène, Meurt